



Comité des statistiques
16^e réunion
27 mars 2019
Nairobi (Kenya)

Article 2 de l'Accord de 2007
Facteurs de conversion pour le café torréfié,
décaféiné, liquide et soluble

Contexte

1. L'article 2 de l'Accord de 2007 (Définitions) dispose que, dans les meilleurs délais après l'entrée en vigueur de l'Accord et de nouveau tous les trois ans, le Conseil procède au passage en revue des facteurs de conversion des types de cafés énumérés dans les alinéas d), e), f) et g) dudit article.
2. En 2016 le Comité des statistiques a examiné la question et, de concert avec le Comité consultatif du secteur privé (CCSP), décidé de recommander au Conseil d'approuver les facteurs de conversion révisés. À sa 116^e session en mars 2016, le Conseil a approuvé la liste des facteurs de conversion figurant dans l'annexe ci-jointe.
3. Le Secrétariat mènera une enquête visant à réviser les facteurs de conversion pour le café torréfié, décaféiné, liquide et soluble, dont les résultats seront présentés au Comité des statistiques à sa réunion de septembre 2019.
4. Le Comité souhaitera peut-être consulter le CCSP sur cette question technique une nouvelle fois pour obtenir les points de vue des acteurs de l'industrie du café. Le sujet a été inscrit à l'ordre du jour de la 48^e réunion du CCSP prévue le 27 mars 2019.

Mesure à prendre

Le Comité des statistiques est invité à prendre note du prochain passage en revue des facteurs de conversion du café torréfié, décaféiné, liquide et soluble.

**FACTEURS DE CONVERSION POUR LE CAFÉ TORRÉFIÉ, DÉCAFÉINÉ,
LIQUIDE ET SOLUBLE
À UTILISER DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE 2007**

Café torréfié

L'équivalent en café vert du café torréfié s'obtient en multipliant par 1,19 le poids net du café torréfié.

Café décaféiné

L'équivalent en café vert du café vert décaféiné s'obtient en multipliant par 1,05 le poids net du café vert décaféiné. L'équivalent en café vert du café décaféiné torréfié et soluble s'obtient en multipliant par 1,25 ou 2,73 respectivement le poids net du café décaféiné torréfié et soluble.

Café liquide

L'équivalent en café vert du café liquide s'obtient en multipliant par 2,6 le poids net des solides de café déshydratés contenus dans le café liquide.

Café soluble

L'équivalent en café vert du café soluble s'obtient en multipliant par 2,6 le poids net du café soluble.